

SPORTING CLUB de CONDREN

Assemblée générale du 21 octobre 2021

Saison 2019-2020

Bonjour à tous

Monsieur le Maire (ou votre représentant), les membres du club vous remercie de votre présence, de l'intérêt que vous accordez à notre association et pour la mise à notre disposition de la salle Brunehaut.

Nous tenons également à remercier le personnel communal pour sa participation (sortie du matériel nécessaire pour nos exercices).

Nous vous remercions aussi pour la subvention communale de **275€ pour 2020** et **300€ pour 2021**.

Cette aide nous est précieuse pour l'avenir du Club.

L'assemblée générale 2020 n'ayant pas pu être organisée en raison des mesures sanitaires COVID, nous présenteront les rapports d'activité des deux saisons.

L'année 2019-2020 s'est déroulée avec un nombre d'adhérents (27) en légère augmentation: il était de 25 l'année précédente.

*6 personnes ont fréquenté 2 cours

*21 personnes ont fréquenté 1 cours

Le cours de gym d'entretien a été suivi par 24 personnes et celui de la gym tonique par 8 personnes.

Le cours de la gym d'entretien (cours du mardi après-midi) a vu son nombre de participantes progresser par rapport à l'année précédente : on dénombre 5 personnes supplémentaires; celui de gym tonique (cours du jeudi soir), par contre, compte 4 personnes de moins.

La cotisation annuelle de l'adhérent est resté inchangée: pour 1 cours par semaine elle était de 65 euros, pour 2 cours de 100 euros (assurance et SACEM comprises).

Notons que qu'il n'y a pas eu d'augmentation du montant des cotisations depuis 2009.

Les frais de déplacements de l'animatrice (Agnès David) se sont élevés à 1010,50 euros pour l'ensemble de la saison qui s'est arrêté mi-mars 2020.

Seul le rendez-vous convivial de la galette des rois offerte par le club a pu se dérouler dans une ambiance chaleureuse, la soirée avec le repas partage de fin de saison n'a pu avoir lieu en raison de la COVID 19. Les cours se sont arrêtés lors du premier confinement à la mi-mars 2020 et n'ont pas repris avant la rentrée 2020-2021.

Un tirage de grilles gagnantes a été effectué lors de la galette des rois le 16 janvier 2020 (8 grilles à 10 cases et 3 à 15 cases). Il nous a permis d'ajouter: 153,73€ (250 € recette grilles - 96,27 achat des lots) à notre budget. Les gagnants ont eu : soit une bouteille d'apéritif (grilles à 10 cases), soit une bouteille de champagne (grilles à 15 cases).

Les membres du conseil d'administration élus lors de l'assemblée générale 2019 étaient les suivants:

Présidente: Mme BOULANGER Marie-Ange – Trésorière; Mme BEGARD Dany – Secrétaire:
Mme LAVERGE Françoise

Les autres membres du conseil d'administration sont: Mme BRUXELLES Maryse, Mme PASTOT Virginie, Mme ROCHETTE Corinne, Mme DARDENNE Annie et Mme DAVID Agnès.

Il n'y a pas eu de réunion du conseil d'administration au cours de cette saison

Notre trésorière Dany BEGARD n'ayant pas le pass sanitaire ne peut être là pour la présentation du rapport financier de l'année 2019-2021. je vous le présenterai en même temps que celui de la Saison 2020-2021.

Pour la saison 2020-2021, le nombre d'adhérentes a légèrement régressé, il est de 25 contre 27 l'année précédente.

6 adhérentes étaient inscrites à 2 cours et 19 à un cours.

Le cours de gym d'entretien a été suivi par 22 personnes (soit 2 de moins que la saison précédente) et celui de la gym tonique par 9 personnes (soit 1 de plus qu'en 2019-2020).

Pour les anciennes adhérentes, la cotisation demandée devait être réduite par rapport à l'année précédente, du fait que les cours n'avaient pas pu avoir lieu tout le dernier trimestre.

Mais comme les cours se sont arrêtés fin octobre 2020 et n'ont pas repris avant septembre 2021, les chèques n'ont pas été encaissés et sont rendus aux intéressées en ce début de saison 2021-2022.

Les frais de déplacements de l'animatrice (Agnès David) se sont élevés à 282 euros pour l'ensemble de la saison.

Il n'y a eu qu'une réunion du conseil d'administration en 2020, pour déterminer les règles à suivre afin d'appliquer les gestes barrières et respecter les consignes sanitaires, ainsi que déterminer le montant des cotisations en fonction des circonstances.